

festé leur intérêt à cet égard, la position que le Canada adoptera lors des négociations du GATT. Ces renseignements leur seront-ils communiqués tout de suite, ou plus tard sous le sceau du secret?

● (1452)

[Français]

**M. Chrétien:** Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit par le ministre de l'Industrie et du Commerce et le très honorable premier ministre. Ce matin la discussion a été très franche entre les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada, et je crois qu'il y a eu entente entre les partis.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL A EU DES  
RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS  
DE POLICIERS DU CANADA

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait me dire s'il avait rendez-vous hier avec les représentants des associations de policiers du Canada, et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas pu les rencontrer et savait-il de quel sujet ils voulaient lui parler? Dans l'intervalle, est-ce qu'aujourd'hui il a pu rencontrer les représentants de ces associations des agents de police du pays?

**L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général):** Monsieur le président, je n'avais pas rendez-vous avec cette association hier et à mon ordre du jour il n'est pas question que je les rencontre. En fait, monsieur le président, j'assisterai à la conférence fédérale-provinciale après la période des questions orales.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le chef de cabinet du ministre l'a avisé du fait qu'on avait essayé de le rencontrer hier à ce sujet?

**M. Blais:** Monsieur le président, je ne sais pas si on a essayé de me rencontrer hier. De toute façon, je n'étais pas là.

\* \* \*

● (1452)

[Traduction]

### LES POSTES

PROPOSITION DE REPORT DE LA HAUSSE DE TARIFS  
JUSQU'APRÈS LA PRÉSENTATION DE LA LOI

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Je le félicite et je sympathise avec lui, car il devient le sixième titulaire de ce portefeuille en autant d'années. Comme son prédécesseur avait promis que les tarifs postaux ne seraient augmentés qu'après que le ministère des postes aurait atteint un niveau satisfaisant d'efficacité et, de plus, que les principaux usagers

### Questions orales

de la poste seraient consultés avant toute annonce de hausses de tarifs, le ministre des Postes retardera-t-il la hausse de tarifs annoncée par son prédécesseur en novembre dernier et devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril jusqu'à ce que les conditions énoncées dans le préambule de ma question soient remplies?

[Français]

**L'hon. J.-Gilles Lamontagne (ministre des Postes):** Monsieur le président, je dois dire que l'augmentation des tarifs postaux a été décidée avant que je prenne la direction du ministère. Je pense que cette augmentation avait été prévue de façon très logique, considérant qu'elle va aider énormément à réduire un déficit de l'ordre de 600 millions de dollars. Ceci n'empêchera aucunement de rendre les postes plus efficaces et de régler les problèmes actuels des travailleurs.

[Traduction]

**M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes est-il au courant de la réponse d'un de ses prédécesseurs, l'actuel ministre d'État chargé des Affaires urbaines, à une réponse écrite à la Chambre des communes figurant au harnard du 13 mars 1974 où il a dit:

Les tarifs de port applicables à la poste aux lettres du régime intérieur se trouvent à l'article 10 de la loi sur les postes. Le changement de ces tarifs exige une loi du Parlement.

Compte tenu de cette opinion d'un de ses prédécesseurs et du déficit de 600 millions de dollars, le nouveau ministre des Postes acceptera-t-il maintenant de relever les tarifs postaux légalement par une loi du Parlement plutôt qu'illégalement par décret ministériel?

[Français]

**M. Lamontagne:** Monsieur le président, je ne suis pas au courant des déclarations de mes prédécesseurs, considérant qu'il y a eu six ministres pendant sept ans, mais je prends note de la question et je verrai à y répondre de façon adéquate.

\* \* \*

[Traduction]

### LA LIBERTÉ D'INFORMATION

LE REFUS DE RENSEIGNEMENTS À UN DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Étant donné que l'on est beaucoup plus ouvert aux États-Unis depuis le scandale de Watergate—dont, soit dit en passant, nous avons suivi avec intérêt le pendant au Canada—le ministre peut-il dire s'il entend faciliter la tâche d'un membre de notre parti qui s'efforce d'obtenir en vertu de la loi des États-Unis sur la liberté d'information des renseignements que le ministre lui-même ainsi que le gouvernement ont refusé de communiquer au député du Yukon et à d'autres députés de notre parti? S'il n'est pas disposé à lui faciliter la tâche, peut-il du moins nous assurer que le gouvernement ne contrecarrera pas une tentative en vue d'obtenir des renseignements de cette façon, comme il l'a déjà fait dans l'affaire du cartel de l'énergie atomique?